



REVENEZ DEMAIN, AUJOURD'HUI C'EST FERMÉ !!!

À compter du 1^{er} juin 2015, dans les trésoreries se situant dans les communes de moins de 10 000 habitants, la direction locale des Finances Publiques a décidé de réduire les plages d'accueil du public à 16h par semaine, en n'ouvrant plus que le matin

L'administration des Finances Publiques compte 37 implantations dans le département de Loire-Atlantique dont 15 en zone rurale. Une de ses missions essentielles est la réception du public (payer, demander un délai de paiement, un échéancier, déposer un contentieux, un gracieux...). Or cette mission va être mise à mal par la décision de la direction locale de réduire drastiquement les plages d'accueil du public. Sont concernés dans un premier temps :

AIGREFEUILLE, ANCENIS, BLAIN, BOUAYE, CLISSON, Derval, GUEMENE-PENFAO, LE LOROUX-BOTTEREAU, MACHECOUL, MONTOIR DE BRETAGNE, NORT SUR ERDRE, PAIMBOEUF, PONCHATEAU, SAVENAY

Les portes seront donc closes dès 12h ou 12h30. L'après-midi, les contribuables se casseront le nez sur des grilles baissées. En outre, vous n'aurez plus personne au bout du fil deux après-midi par semaine... Cela va avoir pour conséquence d'affaiblir encore plus le service public de proximité aux usagers.

Avec les 24 nouvelles suppressions d'emplois en 2015 (209 en tout depuis 2010), le dé-tricotage du maillage territorial se poursuit et doit tous nous interpeller en tant qu'usagers, usagères et élu-es. Les agent-es des Finances Publiques ne sont plus en nombre satisfaisant pour faire face à l'ensemble de leurs missions de service public, de conseils aux collectivités locales, et en sont souvent réduit-es à accepter ces fermetures d'ouverture au public pour pouvoir travailler dans les conditions les moins mauvaises possibles.

Qui plus est, la réforme territoriale s'accompagne d'un transfert de charges (accueil, régies, télépaiement...) sur les collectivités et sans moyen supplémentaire. Les territoires les plus fragiles seront délaissés au profit des plus prospères et les petites communes perdront de l'autonomie au profit de grosses intercommunalités.

La CGT interpelle les élu-es des communes concernées pour qu'ils et elles soumettent une motion d'opposition dans leurs instances.

Les sites implantés dans les communes de plus de 10 000 habitants, seront aussi concernés très vite, même si la modification des horaires d'accueil est remise à une date ultérieure.

L'administration privilégie le recours à internet, or à la CGT nous pensons que l'accueil physique est primordial. C'est pénaliser les usagers les plus dépendants (qui n'ont pas ou peu de moyen de locomotion et/ou pas de d'équipement permettant le traitement à distance).

Le pire dans cette affaire, c'est que rien n'obligeait notre Direction à tailler dans le vif ! Une directive de Bercy ouvrait cette possibilité mais sans aucun caractère contraignant.

Écoles, gares, postes, perceptions, les mauvais coups redoublent d'intensité contre les services publics et donnent le sentiment que la grande braderie a commencé, tout doit disparaître comme en période de soldes.

Ne laissons pas passer

cette nouvelle réduction du service public !

Glissons un grain de sable dans cette mécanique !